

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME  
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU  
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE  
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU  
MOUVEMENT SUN

# MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

## BENIN

### À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

#### Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Oui les parties prenantes suivantes ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe oralement et par écrit.

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	20
Société civile	8
Donateurs	2
Nations Unies	3
Secteur privé	1
Monde scientifique et universitaire	1
Autre (merci de préciser)	0

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 35

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : \_Sexe Féminin **11** et Sexe Masculin **24**

### Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

### Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui

Pourquoi ?

L'évaluation conjointe de la plateforme nationale multi-acteurs et multisectoriels est devenue un exercice traditionnel au Bénin. Les résultats de cet exercice sont bâtis sur l'engagement et l'assiduité des participants, un élément d'appréciation de travail d'ensemble de la plateforme nationale SUN. L'évaluation conjointe a permis aux parties prenantes d'échanger sur les efforts déployés pour les progrès obtenus pour la période d'avril 2017 à avril 2018. L'examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles de la nutrition au cours des douze derniers mois a permis d'identifier les priorités pour la période avril 2018 à avril 2019. L'évaluation conjointe est l'occasion pour la plateforme d'analyser les interventions relatives à l'urgence, à l'égalité du sexe, au plaidoyer et à la communication.

### Utilisation des informations par le Mouvement SUN

*Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.*

### Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi

---

	continu/validé/preuves fournies
--	---------------------------------

## PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

*Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

*Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.*

#### **NOTE FINALE : 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

##### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- **Présence de plateforme multi-acteurs et de mécanisme multi-acteurs**
- **Existence de facilitateur désigné par partie prenante pour la coordination des actions**
- **Les membres ont identifié ensembles de priorités**
- **Liens entre les deux : Synergie d'actions**

**(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)**

### **Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions**

*Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de*

*nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.*

**NOTE FINALE : 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

**En plus du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) au niveau, des plateformes multi-acteurs pour la nutrition sont mises en place ou en cours. Il s'agit:**

- **du Cadre Communal de Concertation (CCC) au niveau communal**
- **du Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (CSAN) au niveau village**
- **des Cadres départementaux de Concertation pour la nutrition (CDC) au niveau départemental.**

**Une matrice de coordination est en cours de réalisation. La matrice est composée de plusieurs thématiques. Il est prévu la mise en place des task forces et des comités ad'hoc.**

**Il y a un lien très étroit entre le niveau national et les niveaux départemental et local avec une synergie d'actions dans le but de contribuer à l'atteinte de l'ODD 2.**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

**Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs**

*Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.*

**NOTE FINALE : 2**

*(Une note par marqueur de progrès)*

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

**Une priorisation des problèmes pertinents a été faite, la plateforme nationale multi-acteurs a élaboré pour la première fois son plan de travail annuel cette année.**

**le CAN a fait une action de lobbying pour la prise en compte des actions de la Nutrition dans les Plans de Développement Communaux (PDC) de 3<sup>ème</sup> génération.**

**Les membres sont engagés avec une présence assidue aux diverses séances.**

### Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

*Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.*

#### NOTE FINALE : 2

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Les contributions des autres acteurs ne sont reçues qu'à l'évaluation au lieu d'un rapport
- Existence des rapports d'activités, le CAN élabore chaque année des rapports d'activités, le rapport d'activités de coordination de la plateforme
- Les groupes d'acteurs suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports

### Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

*Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.*

#### NOTE FINALE : 3

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats : en cours
- Le Bénin conduit chaque année les cycles d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle utilisant le Cadre Harmonisé des pays de l'Afrique de l'Ouest

### Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).*

Parties prenantes <i>Merci de fournir des exemples</i>	
ONU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la mise en œuvre du plan de travail de plateforme (Réunion PTF-SUN)</li> <li>- Contribution technique et aux réunions de la Task force communication</li> <li>- Participation et facilitation logistique aux conférences téléphoniques du mouvement SUN</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et financier au fonctionnement de la plateforme nationale</li> <li>- Contribution à l'animation de la plateforme CAN et PTF SUN</li> <li>- Contribution technique à la coordination et au fonctionnement de la task force communication sur le changement de comportement en matière de nutrition</li> <li>- Appui technique et financier à l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de CCSC en matière de nutrition</li> <li>- Mission d'appui technique pour la mise en œuvre du programme multisectoriel de d'alimentation, de santé et de nutrition</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires</li> </ul>
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des séances de formation/sensibilisation sur les bonnes pratiques d'alimentation et de nutrition</li> <li>- Emission d'éducation sur l'alimentation et la nutrition sur les chaînes de radio, la télévision et les réseaux sociaux</li> <li>- Appui à la promotion de l'allaitement maternel exclusif</li> <li>- Appui à l'organisation de la semaine mondiale de l'allaitement maternel</li> <li>- Campagne nationale pour la valorisation du moringa</li> <li>- Atelier de clôture et de dissémination des activités du projet Nutrition au Centre</li> <li>- Sensibilisation et distribution des plants de citronniers naturels et de manguiers dans les jardins de case des 21 communes du PMASN</li> <li>- Ateliers de sensibilisation sur les bonnes pratiques de pertes post-récoltes</li> </ul>

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

### Réalisations globales

- Existence des Cadres Communaux de Concertation (CCC) (dans 40 communes),
- Existe des CSAN
- Existence d'une task force en communication composée d'acteurs de divers horizons (communicateur,

nutritionniste, médecine, agronome, assistant social, ...). la mise en place des task forces genre, micronutriments, hygiène,... se poursuit.

### Principaux défis/Propositions

- Que les parties prenantes produisent prochainement des rapports
- Actualiser la cartographie des intervenants et des interventions en nutrition
- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du plan de travail annuel de la plateforme multi-acteurs

## PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

*L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

*Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.*

#### NOTE FINALE 3

**(Une note par marqueur de progrès)**

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)



dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de la nutrition, il est effectué une analyse diagnostique. Le processus de l'élaboration de la politique nationale est en cours. Le ministère de la santé a déjà procédé au diagnostic sectoriel et la politique sectorielle de la Nutrition des femmes enceintes, allaitantes, des enfants et adolescent(es) est élaborée et validée.

Il existe déjà au Bénin une politique nationale pour l'alimentation scolaire intégrée. La politique agricole avec focus sur l'alimentation et la nutrition existe également au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture. Par ailleurs, il est cours d'élaboration la loi d'orientation agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOASAN). Le plan stratégique du développement de la l'alimentation et de la nutrition (PSDAN) est en cours de relecture. L'adoption récente en conseil des Ministres du Programme National d'Investissement Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021 qui intègre pour la première fois le volet nutrition.

Bien que la note soit maintenue, on note une amélioration de l'environnement politique et juridique de la nutrition par rapport à l'année dernière.

**Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents**

*Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.*

*Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.*

**NOTE FINALE 3**

***(Une note par marqueur de progrès)***

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- (Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)
- Existence d'un document de stratégie Nationale de communication pour le changement social et comportemental pour la promotion de la nutrition au Bénin et son Plan opérationnel 2017-2021.

- Existence de plan pour l'amélioration de la couverture de l'allaitement maternel précoce avec un volet communication et mobilisation communautaire. Le guide mère Kangourou pour la prise en charge des bébés à faible poids de naissance élaboré en soutien à ce plan.
- Intégration de la nutrition dans le Plan National du Développement
- Existence de la politique Nationale de l'assainissement de base (PNAB)
- Code d'hygiène publique en relecture
- Mise en place le réseau national des parlementaires en faveur de la nutrition
- Tout récemment le parlement a soutenu des actions spécifiques de la nutrition en dotant la ligne budgétaire nutrition des ressources financières
- M. MEGBEDJI Christophe, le Préfet du Département du Couffo a été primé en novembre 2017 au Rassemblement d'Abidjan comme ambassadeur SUN de l'alimentation et de la nutrition
- Existence plusieurs associations des consommateurs ayant des actions spécifiques dans la nutrition.

**Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales**

*Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.*

**NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- le Conseil de l'Alimentation et de la nutrition assure la coordination des actions ;
- Oui : Existence d'un groupe des PTF SUN présidé par l'UNICEF ;
- Existence de l'Alliance de la Société Civile pour l'Intensification de la Nutrition (ASCIN)
- Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition en relecture (PSDAN).
- Politique Nationale de la Nutrition en cours d'élaboration,

- l'examen national de la stratégie « Faim Zéro » en cours d'élaboration

**Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés**

### **Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques**

*Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.*

#### **NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- la prise en compte du volet nutrition dans le Plans de Développement Communaux (PDC)
- l'existence des Comités de Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (CSAN) au niveau des Villages, des Cadres Communaux de Concertation au niveau des communes et en cours pour les Cadres Départementaux de Concertation de Nutrition (CDC)

[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]

### **Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation**

*Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.*

#### **NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- le rapport diagnostic en prélude à l'élaboration de la politique nationale de la Nutrition, l'organisation et la dissémination des résultats de l'Analyse Globale de la vulnérabilité de la sécurité Alimentaire (AGVSA) 2017, Le rapport de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) V en cours de rédaction, le rapport de l'étude de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition dans 40

communes du Bénin en cours d'élaboration.

- la Participation régulière de la plateforme SUN Bénin aux rassemblements mondiaux SUN, Formation des acteurs des médias sur la thématique nutrition, formation d'une trentaine de journaliste (presse écrite et audiovisuelle) sur la promotion de l'allaitement maternel par le Ministère de la Santé. Les synergies d'Actions communes en alimentation et nutrition entre le CAN, Enabel et GIZ dans le département de l'Atacora.

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assistance du SNU à la domestication des ODD, priorisation et prise en compte de celles en lien avec la nutrition</li> <li>- Contribution à la mise à jour de la situation (privations) des femmes et des enfants à travers les processus de planification conjoints : élaboration de document d'analyse de la situation (SiTAN) par certaines agences dans le cadre de la préparation de leur prochain programme pays ; élaboration d'un CCA (Bilan Commun de Pays) dans le cadre de la préparation de l'UNDAF</li> <li>- Participation aux analyses de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Cadre Harmonisé des pays de l'Afrique de l'Ouest</li> <li>- Appui technique à la préparation et participation de parlementaires du Bénin au séminaire régional interparlementaire sur la nutrition infantile en Juin à Ouagadougou : élaboration d'une note de briefing des députés sur les enjeux de la nutrition infantile, rencontre avec les députés avant et après le séminaire.</li> <li>- Elaboration des directives, des guides techniques et des standards pour la qualité des services de prise en charge et de suivi nutritionnel</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du plaidoyer de haut niveau en faveur de la Nutrition notamment sur la problématique de la malnutrition chronique et le développement de la petite enfance</li> <li>- Appui technique et financier à la mise en place du cadre politique et juridique</li> <li>- Appui technique au plaidoyer de haut niveau sur l'importance de la nutrition en direction des Ministres, Préfets, Maires et Elus locaux</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer sur les nouvelles dispositions de la loi de finances 2018</li> <li>- Participer aux divers travaux d'amélioration du cadre politique et juridique organisés</li> </ul>

	par les PTF et leurs faïtières et aider à leur vulgarisation
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plaidoyer à l'endroit des municipalités pour la prise en compte des questions liées à la nutrition dans leur plan de développement communal</li><li>- Dynamisation des cadres de nutrition dans certaines communes</li><li>- Plaidoyer l'endroit des municipalités pour la prise en compte des questions liées à la gestion post récolte dans les PDC</li><li>- Plaidoyer pour la prise en compte des questions liées à la gestion des pertes post récoltes dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)</li></ul>

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

**Réalisations globales**

- amélioration de l'environnement politique et juridique de la nutrition par rapport à l'année dernière.
- Amélioration du niveau d'engagement dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion des cadres politiques et juridiques pertinents (désignation d'un champignon national nutrition par le Mouvement SUN International);

**Principaux défis**

- Vérification par le CAN de la cohérence des politiques sectorielles avec le développement de la nutrition ;
- Révision nécessaire du code législatif sur les substituts de lait maternel
- Création de ligne budgétaire pour la nutrition dans les communes

## PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

*L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.*

*Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.*

#### NOTE FINALE 3

**(Une note par marqueur de progrès)**

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Réalisation d'une étude de situationnelle sur, de la santé et de la nutrition dans 40 communes du Bénin
- Elaboration et mise en œuvre du programme des cantines scolaires intégrée dans 1579 écoles du Bénin
- Mise en œuvre du plan d'actions sectoriel de nutrition 2016 – 2021 du Ministère de la Santé avec la distribution des micronutriments

- Elaboration de la cartographie des intervenants et des interventions dans le secteur de la nutrition

### **Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local**

*Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.*

#### **NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Le Cadre commun de résultats pour la lutte contre la malnutrition chronique 2016-2025 est achevé et a été validé. Toutefois, il n'a pas été budgétisé.
- Le CAN va continuer la déclinaison du cadre commun des résultats au niveau des communes.
- La mise en œuvre du projet conjoint entre les agences du SNU (2015-2018) et des autres projets de l'alimentation, la santé et la nutrition se poursuit.

### **Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats**

*Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.*

#### **NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Une évaluation des capacités de mise en œuvre est réalisée et se justifie par la sélection des ONG dans le cadre du PMASN
- Le cadre commun de résultats est budgétisé et mis en œuvre par tous les acteurs sectoriels à travers les PTA .
- La mise en place et le fonctionnement des coordinations régionales du SP-CAN

- Des formations ont été organisées au profit des ONG; des CCC, des CSAN

### **Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats**

*Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.*

#### **NOTE FINALE 3**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Le système de suivi évaluation conjoint du cadre commun des résultats n'est pas opérationnel. Toutefois les systèmes spécifiques à chaque secteur, chaque agence et les projets/programmes sont en place
- Les rapports de performance des ministères sectoriels sont élaborés ;
- Tenue effective des revues périodiques, (semestrielles et annuelles) des ministères et partenaires.

### **Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition**

*Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.*

#### **NOTE FINALE 2**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Élaboration du rapport d'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) 2017 ;
- Réalisation d'enquêtes, des évaluations à mi-parcours, des rapports annuels de progrès et de performance ;
- Les rapports d'activités et de résultats sont disponibles au niveau des initiatives mises en œuvre. Des activités de diffusion de résultats sont faites pour être vulgarisées à travers des ateliers ;
- Au niveau du mouvement SUN, il y a des partages d'échange avec les autres pays francophones de l'Afrique de l'Ouest ;
- Un plaidoyer en faveur de la mise à l'échelle des cantines scolaires a eu lieu à l'endroit du gouvernement



### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	
ONU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus participatif inclusif dans l'élaboration des documents d'analyse de la situation (SitAN et CCA)</li> <li>- Appui technique et financier à l'enquête démographique et de santé (EDS) 2017 et AVGSA 2017</li> <li>- Alignement de l'UNDAF aux priorités nationales</li> <li>- Alignement des documents des programmes pays des agences aux priorités nationales et sectorielles</li> <li>- Feedback sur le projet de Plan National de Développement (PND) 2016 - 2025</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'arrimage du Plan National de Développement (PND) 2016 – 2025 aux priorités en matière de nutrition et du développement de la petite enfance</li> <li>- Alignement des programmes par rapport au cadre commun des résultats/ Appui technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre commun des résultats</li> </ul>
Secteur privé	<p>Les défis pour le secteur privé pour l'accompagnement du secteur de la nutrition sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement des capacités de chaque groupement d'entreprises privées sur la nutrition</li> <li>- la sensibilisation des comités d'hygiène et de sécurité des entreprises sur les enjeux de la nutrition</li> <li>- Mettre en place une convention et œuvrer pour que les entreprises y adhèrent davantage à la plateforme multi acteurs afin que les défis en matière de nutrition soient pris en compte par la plupart d'entre elles.</li> </ul>
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement des projets/programmes au PSDAN</li> <li>- Contribution à la mise en place des cadres de concertation dans les communes du nord</li> <li>- Participation et contribution aux séances d'échanges</li> <li>- Veille citoyenne par rapport à la mise en œuvre des projets/programmes dans le secteur agricole</li> <li>- Mise en œuvre du projet "SMI-Nut-WASH" avec formation des agents de santé et des relais communautaire sur la prise en charge de la malnutrition aiguë</li> </ul>

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée) (Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)**

***Réalisations globales***

- Réalisation d'une étude situationnelle de l'alimentation, de la santé et de la nutrition dans les 40 communes
- Élaboration et mise en œuvre du programme des cantines scolaires dans 1579 écoles
- Mise en œuvre du plan d'actions sectoriel de nutrition 2016 – 2021 du Ministère de la Santé avec la distribution des micronutriments
- la cartographie des intervenants et des interventions dans le secteur de la nutrition
- Le cadre commun de résultats de la nutrition est mis en œuvre par tous les acteurs sectoriels à travers leur plan de travail annuel
- La mise en place et le fonctionnement des coordinations régionales du CAN
- Des formations ont été organisées au profit des ONG, des CCC, EDS CSAN
- Disponibilité des rapports de performance des ministères sectoriels;
- Tenue des revues périodiques, (semestrielles et annuelles).
- Élaboration du rapport d'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) 2017 ;
- Un plaidoyer a eu lieu à l'endroit du gouvernement pour la mise à l'échelle des cantines scolaires

***Principaux Défis***

- déclinaison du Cadre Commun de résultats (CCR) national en CCR communaux
- Elaboration des tableaux de bord de nutrition aux niveaux communal, départemental et national
- Rendre opérationnel le système de suivi et évaluation conjoint du cadre commun des résultats
- Accroître la formulation d'autres projets pour la couverture des communes restantes
- Réaliser des enquêtes approfondies dans les zones à risques identifiées par l'AGVSA pour une meilleure orientation des projets/programmes
-

### Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

*Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).*

#### NOTE FINALE 2

*(Une note par marqueur de progrès)*

## PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

*L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement.*

*Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Le costing du cadre commun de résultats n'a pas été fait. Certaines des activités du CCR sont régaliennes et d'autres prises en compte dans le paquet d'intervention des projets/programmes en cours

- Existence d'un plan de nutrition (PANAR ) budgétisé
- Les partenaires allouent des ressources pour la nutrition dans leur plan annuel.
- Le CAN réalise chaque année une étude de traçabilité des dépenses publiques pour la nutrition qui ne prend pas en compte les dépenses des PTF, des ONG et autres intervenants en nutrition.
- La ligne FADEC Nutrition sera créée et opérationnelle d'ici la fin de l'année

#### **Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet**

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.*

#### **NOTE FINALE 1**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Il existe déjà un suivi de comptabilité au niveau des dépenses publiques. Mais il y a nécessité de mettre en place un mécanisme au niveau des autres partenaires, de la société civile et du secteur privé.
- Le suivi financier des dépenses publiques en matière de nutrition est fait
- Réalisation d'audits internes et externes
- Réalisation d'une enquête situationnelle de l'alimentation, de la santé et de la nutrition dans 40 communes du Bénin
- l'organisation en vue d'une table ronde sur le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée

#### **Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement**

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.*

#### **NOTE FINALE 1**

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- Il n'existe pas encore de mécanisme harmonisé qui permette de mettre à niveau les ressources pour combler les lacunes
- Le plaidoyer pour une augmentation des allocations se fait, mais nécessite le développement de stratégies appropriées
- l'existence d'un plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition (PSDAN) dont le coût sur 5 ans est estimé à 72 milliards de FCFA
- l'institutionnalisation des Journées africaine et mondiale de l'alimentation pour des plaidoyers en faveur de l'alimentation et de la nutrition
- la mise en place du réseau des parlementaires en faveur de la nutrition

#### Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.*

#### NOTE FINALE 2

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la *note explicative sur le marqueur de progrès* pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

- En générale les PTF honorent leurs engagements financiers inscrits. dans les plans de travail annuel ( 90% de décaissement ) .
- Au niveau du gouvernement des efforts restent à faire pour le décaissement.
- Le taux de couverture des cantines scolaire est amélioré.
- L'Etat envisage passer de 31 % à 51% d'ici octobre 2018 pour les cantines scolaires

#### Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.*

### NOTE FINALE 1

*(Une note par marqueur de progrès)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)*

- Il y a une augmentation progressive du nombre de projet de financement orienté vers la nutrition. Les projets de nutrition sont actuellement planifiés sur une période de 2 à 5 ans. Mais on note encore une difficulté de la flexibilité de redéployer les financements vers d'autres communes ou d'autres activités.
- L'existence du plan stratégique qui retrace la planification des financements sur une échelle de 5 ans.
- Toutefois la nutrition est peu prise en compte dans les dépenses publiques.

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation constante des ressources pour le financement des domaines prioritaires de nutrition notamment la lutte contre le retard de croissance</li> <li>- Financement du plan de travail annuel élaboré chaque année avec le gouvernement</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'un nouveau Projet sur la nutrition et le développement de la petite enfance afin de continuer à mobiliser des ressources pour la nutrition</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune contribution pour la période</li> </ul>
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de projets/programmes de nutrition</li> <li>- Participation au processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi évaluation des projets et programmes</li> </ul>

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

### **Réalisation globales**

- Un plan de nutrition (PANAR) existe et budgétisé
- Le CAN réalise chaque année une étude de traçabilité des dépenses publique pour la nutrition qui ne prend pas en compte les dépenses des PTF, des ONG et autres intervenants en nutrition
- Les PTF honorent leurs engagements financiers inscrits dans les plans de travail annuel (90% de décaissement)
- L'augmentation progressive du nombre de projet de financement orienté vers la nutrition

### **Principaux Défis**

- La création de la ligne FADEC Nutrition d'ici la fin de l'année 2018 et son opérationnalisation
- l'organisation d'une table ronde sur le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée
- l'augmentation des ressources allouées aux cantines scolaires 31 % à 51% d'ici octobre 2018 ;
- la dissémination des rapports de suivi du financement de la nutrition de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement
- la dynamisation de l'Alliance de la Société Civile pour l'Intensification de la Nutrition au Bénin (ASCIN)
- la création d'un réseau en faveur du secteur privé
- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour la visibilité de la nutrition
- Mettre en place un mécanisme pour capter et renseigner le financement annuel de la nutrition des partenaires, de la Société Civile et du Secteur Privé
- Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour le décaissement des ressources allouées
- Renforcement des capacités des réseaux parlementaires

## NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

*En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).*

### NOTE FINALE : 2

*(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)*

### NOTE FINALE: 2

*(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)*

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition*

*Les exemples incluent la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)*

Pour la période avril 2017 à avril 2018, les interventions spécifiques à la nutrition à travers la mise en œuvre des projets (Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition, Nutrition at the Center, Projet Conjoint de lutte contre la Malnutrition Chronique des Agences du Système des Nations Unies), des programmes de coopération des différentes agences des Nations Unies (FAO, OMS, PAM, UNICEF) sont intensifiés dans presque 2 tiers sont intensifiés dans des communes du Bénin. L'approche communautaire mettant l'accent sur le paquet d'intervention de la fenêtre d'opportunités des 1000 premiers jours de vie.

. Plus 350 000 enfants de moins de 5 ans, 150 000 femmes enceintes et allantes et 80 000 filles adolescentes sont touchés par les interventions spécifiques à la nutrition. dans les communautés au sein de ces communes.

Les efforts sont en cours pour couvrir les communes restantes.

*Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition*

*Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)*

Les interventions sensibles à la nutrition couvre toutes les 77 communes du Bénin à travers la mise en œuvre des projets/programmes liés à la sécurité alimentaire, la santé, la protection sociale, l'eau, l'hygiène et assainissement, l'alimentation scolaire, l'éducation....



## Annexe 1 : Priorités identifiées

**Veuillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)**

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veuillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Opérationnaliser le CCR au niveau communal (local)	Oui (En cours)	TDR d'élaboration des CCR communaux disponibles et validés	Appui assistance technique fournie par les PTF à l'interne
2. Mettre en place réseau des Parlementaires en nutrition	Oui	Plaidoyer sur les enjeux de la nutrition aux parlementaires Participation d'une délégation béninoise à la réunion des parlementaires au Burkina Faso juin 2017	Appui assistance technique fournie par les PTF à l'interne
3. Impliquer davantage les associations de consommateurs en tant qu'interface des différents groupes d'acteurs;	Oui	Implication des associations des consommateurs à toutes les réunions de la plateforme nationale SUN Missions de supervision	Non
Mettre en place un système de suivi-évaluation conjoint opérationnel du CCR ;	Non		
Diffuser et publier les rapports de mise en œuvre du CCR (revue annuelle de la nutrition) ;	Non		
Elaborer la politique nationale de nutrition	Oui (En cours)	Le dratf du rapport du diagnostic est élaboré	Appui assistance technique fournie par les PTF à l'interne
Actualiser le PSDAN (y compris le budget	Non		
Mettre en place un mécanisme qui permet de faire le mapping des financements annuels de	Non		

tous les intervenants en  
nutrition

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

***Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.***

1. Poursuivre et achever l'opérationnalisation du CCR au niveau communal (local

2. Finaliser la politique nationale de la nutrition

3. Actualiser le PSDAN et son chiffrage

4. Organiser la table ronde pour la mobilisation des ressources

5. Mettre en place un système de suivi-évaluation conjoint opérationnel du CCR

6. Mettre en place un mécanisme qui permet de faire le mapping des financements annuels de tous les intervenants en nutrition

7. Augmenter les ressources allouées à l'alimentation scolaire

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires. **Oui**

**Nous souhaiterions bénéficier d'une assistance technique externe :**

- **pour l'actualisation du PSDAN et son costing**
- **spécialiste en organisation d'une table ronde pour la mobilisation des ressources**

## Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui il s'agit de violence entre les communautés</p> <p>Merci de fournir des explications : La transhumance qui s'est accentuée avec des poches de conflit et des décès dans certaines communes La réponse est en organisation tous les acteurs concernés</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui Le Bénin élabore chaque année un plan de contingence national ciblant les principaux risques de catastrophe et leur conséquence</p> <p>Merci de fournir des explications : le plan national inclut les indicateurs nutritionnels</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Contribution à l'actualisation du plan national de contingence</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Le Bénin n'est pas un pays de grandes urgences et n'attire presque pas de financement lié aux urgences</p> <p>Merci de fournir des explications : Aucune limite. Toute action humanitaire prend systématiquement en compte les actions de nutrition</p>

## Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Ministère des affaires sociales et de la microfinance qui comporte des directions en charge de l'égalité, de genre/ de la condition féminine</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p>	<p>Non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>

Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?	
3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?	Merci de fournir des explications : Réalisation d'une étude sur les rôles et normes de genre dans la production, la consommation et la santé au Bénin
4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifiées et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Merci de fournir des explications : Dissémination des résultats de l'étude sur les rôles et normes de genre dans la production, la consommation et la santé au Bénin
5. Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui
6. Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui  Merci de fournir des explications : Intégration de l'égalité et genre dans la politique nationale de la nutrition
7. Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui  Merci de fournir des explications : Un projet de loi d'orientation agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (LOASAN) est en cours d'élaboration

#### Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1. Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui  Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc.  Exemples :
---	---

		<p>Mise en place d'un réseau des journalistes Signature de contrat avec les radios communautaires Utilisation des médias pour la couverture médiatique des activités de nutrition Renforcement des capacités des journalistes sur la nutrition</p>
<p>2. Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?</p> <p><i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>		<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux téléconférences SUN</li> <li>Participation au rassemblement SUN Abidjan 2017</li> <li>Participation aux réunions de la plateforme SUN Bénin</li> <li>Ratification des projets de nutrition</li> </ul>
<p>3. Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>		<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples : M. MEGBEDJI Christophe, Préfet du Département du Couffo nommé Ambassadeur Nutrition au Rassemblement Mondial SUN 2017 à Abidjan</p>
<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les</p>		<p>Non</p>

<p><b>meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</b></p>	<p><b>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</b></p> <p><b>Exemples :</b></p>
<p><b>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</b></p>	<p><b>Oui</b></p> <p><b>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</b></p> <p><b>Informations :</b>  <b>Organisation de la nuit de nutrition</b>  <b>Semaine Mondiale de l'Allaitement maternel</b></p>

**Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale**

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
----	----------------------------	-----	--------------	---	----------------------	-----------	---

1.	Monsieur	AGLIGAN Clément	CRS	Membr e	<a href="mailto:vicent.agligan@yahoo.org">vicent.agligan@yahoo.org</a>	61884108	Oui
2.	Madame	AGONGLO Mariana	JICA	Membr e	<a href="mailto:Agonglomariana.VBN@ficocogo.fr">Agonglomariana.VBN@ficocogo.fr</a>	97978131	Oui
3.	Madame	DOSSA Frida	ASCINB	Membr e	<a href="mailto:Fridadossa2@gmail.com">Fridadossa2@gmail.com</a>	96660536	Oui
4.	Monsieur	AQUEREBU RU Cédric	Secrétariat Général de la Présidence	Membr e	<a href="mailto:caquereburu@presidence.bj">caquereburu@presidence.bj</a>	97372563	Oui
5.	Monsieur	BIAOU Aliou	MDGL	Membr e	<a href="mailto:biaoualiou@yahoo.fr">biaoualiou@yahoo.fr</a>	95235680	Oui
6.	Madame	ADOME Nadjidath	THP Bénin	Membr e	<a href="mailto:Nadjidath.adome@tho.org">Nadjidath.adome@tho.org</a>	97732977	Oui
7.	Monsieur	GBODOGBE Pascal	CI-SAGSA	Membr e	<a href="mailto:adriengbo@yahoo.fr">adriengbo@yahoo.fr</a>	96485735	Oui
8.	Monsieur	SABINO Laurent	DANA/MAEP	Membr e	<a href="mailto:sabinolaure@yahoo.fr">sabinolaure@yahoo.fr</a>	96451133	Oui
9.	Monsieur	KOUTHON Parfait	CCI-Bénin	Membr e	<a href="mailto:parfait@lamariellegril.com">parfait@lamariellegril.com</a>	95954844	Oui
10.	Monsieur	ZOHOUN Odilon Steeven	DPP/MAEP	Membr e	<a href="mailto:odilonzohoun@yahoo.fr">odilonzohoun@yahoo.fr</a>	97738055	Oui
11.	Monsieur	DJOSSOU Eugene	DPP/MAEP	Membr e	<a href="mailto:finagene@yahoo.fr">finagene@yahoo.fr</a>	95573755	Oui
12.	Madame	TOHOUEGNON THERESE	Ligue pour la défense du consommateur	Membr e		66476693	Oui
13.	Monsieur	AGBOTA Ambroise	Banque Mondiale	Membr e	<a href="mailto:agbamb@yahoo.fr">agbamb@yahoo.fr</a>	97039030	Oui
14.	Monsieur	PEDANOU Elom	CARE International Bénin/Togo	Membr e	<a href="mailto:elompedanou@care.org">elompedanou@care.org</a>	97924119	Oui
15.	Madame	ABOU O. Rita	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:Oridia2000@yahoo.fr">Oridia2000@yahoo.fr</a>	66837643	Oui
16.	Monsieur	COMMETE Antoine	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:drcAyA@yahoo.fr">drcAyA@yahoo.fr</a>	97139965	Oui
17.	Madame	GBENOU Dina	OMS	Membr e	<a href="mailto:gbenoud@who.int">gbenoud@who.int</a>	97139965	Oui
18.	Madame	SETONDJI Pauline	Plan international Bénin	Membr e	<a href="mailto:paulinesetondji@plan-international.org">paulinesetondji@plan-international.org</a>	96550471	Oui
19.	Madame	AGUEH Yolande	PAM	Membr e	<a href="mailto:Yoland.agueh@wfp.org">Yoland.agueh@wfp.org</a>	67407674	Oui

20.	Monsieur	YEKINI Abdel	MDGL	Membr e	<a href="mailto:yekabaf@yahoo.fr">yekabaf@yahoo.fr</a>	97983189	Oui
21.	Monsieur	OGOUEDJI Georges	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:atagano@yahoo.fr">atagano@yahoo.fr</a>	97271027	Oui
22.	Monsieur	AFFEDJOU Fiacre	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:Fiacreaffedjou200@gmail.com">Fiacreaffedjou200@gmail.com</a>	97337740	Oui
23.	Monsieur	ALLODEHO UN Modeste	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:mahoutodjimodeste@gmail.com">mahoutodjimodeste@gmail.com</a>	66875171	Oui
24.	Monsieur	ACCROMBE SSI Robin	LVC/CNA C	Membr e	<a href="mailto:acticneo@gmail.com">acticneo@gmail.com</a>	95952755	Oui
25.	Monsieur	TOBADA G. Gabriel	DNBP/MS	Membr e	<a href="mailto:amourtoh@yahoo.fr">amourtoh@yahoo.fr</a>	96254511	Oui
26.	Monsieur	KPOFFON Luc	C/CSE/DPP /MAEP	Membr e	<a href="mailto:kpoffonluc@yahoo.fr">kpoffonluc@yahoo.fr</a>	97697946	Oui
27.	Madame	TOGBENOU Jeanne	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:jeltogbenou@gmail.com">jeltogbenou@gmail.com</a>	66541567	Oui
28.	Monsieur	GBAGUIDI Ernest	BSSC	Membr e	<a href="mailto:bsscong@yahoo.fr">bsscong@yahoo.fr</a>	97603613	Oui
29.	Monsieur	OUSSOU Elisée	DAS/MEM P	Membr e	<a href="mailto:oussouelisee@yahoo.fr">oussouelisee@yahoo.fr</a>	97486801	Oui
30.	Madame	DOSSOU Priscille	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:pridos_line@yahoo.fr">pridos_line@yahoo.fr</a>	66568492	Oui
31.	Monsieur	MONGBO Roch	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:rochl_mongbo@yahoo.fr">rochl_mongbo@yahoo.fr</a>	97374797	Oui
32.	Monsieur	BOTON Brice	Rep DPP/MDG L	Membr e	<a href="mailto:botonbrice10@yahoo.fr">botonbrice10@yahoo.fr</a>	97340517	Oui
33.	Madame	HOUINDOT E Andréa	SP-CAN	Membr e	<a href="mailto:houindote@yahoo.fr">houindote@yahoo.fr</a>	97 85 77 09	Oui
34.	Monsieur	NANEMA Ambroise	UNICEF	Membr e	<a href="mailto:ananema@unicef.org">ananema@unicef.org</a>	64 15 97 12	Oui
35.	Monsieur	SONON B. Félix	C/SN, MS	Mombr e	<a href="mailto:Felixsonon2000@yahoo.fr">Felixsonon2000@yahoo.fr</a>	95181938	Oui